

En ce qui concerne le sud-ouest de l'Angleterre, qui figure parmi les zones relevant de l'objectif 2 du FEDER, la Commission a été informée qu'en novembre 2000, l'agence de développement du sud-ouest de l'Angleterre («South West of England Development Agency») avait entamé des discussions avec l'EBN (réseau européen des centres d'entreprise et d'innovation) en vue de créer un centre en Cornouailles.

(2001/C 187 E/036)

QUESTION ÉCRITE E-3728/00

posée par Lord Inglewood (PPE-DE) à la Commission

(30 novembre 2000)

Objet: ESB en France

La Commission peut-elle garantir que toutes les mesures prises par la France pour affronter la crise récente de l'ESB sont adoptées et mises en œuvre en dehors de toute référence à la nationalité?

Réponse donnée par M. Byrne au nom de la Commission

(28 février 2001)

La Commission a suivi de près les mesures nationales prises par la France et d'autres États membres en réaction aux récents développements en matière d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Ces mesures unilatérales ont été soumises au comité scientifique directeur, dont l'avis à ce sujet est actuellement examiné par la Commission. Il est dans l'intention de la Commission de se conformer aux avis rendus pour parvenir à harmoniser ces mesures. Toute discrimination fondée sur la nationalité serait considérée et traitée comme une infraction au droit communautaire.

(2001/C 187 E/037)

QUESTION ÉCRITE E-3733/00

posée par Caroline Jackson (PPE-DE) à la Commission

(30 novembre 2000)

Objet: Extension de l'autoroute Lisbonne-Cascais. Construction du tronçon Birre-Areia

D'après certains articles parus dans la presse locale, la municipalité de Cascais paie aux propriétaires 10 000 escudos le mètre carré pour l'achat du terrain destiné à la construction de cette autoroute, alors que normalement le prix du terrain dans cette zone ne devrait pas dépasser 500 escudos le mètre carré.

La Commission peut-elle indiquer si l'extension de cette autoroute est financée à l'aide du budget de l'UE et, dans l'affirmative, quelles mesures elle entend prendre pour faire en sorte que ces crédits ne soient pas utilisés pour payer des prix excessifs aux propriétaires des terrains?

**Réponse complémentaire
donnée par M. Barnier au nom de la Commission**

(16 février 2001)

Selon les informations reçues des autorités portugaises, le projet du tronçon Birre-Areia de l'autoroute entre Lisbonne et Cascais n'a pas fait l'objet d'un cofinancement communautaire.
